

Réunion d'information Programme Erasmus+

19 mars 2026

QUELQUES INFORMATIONS GENERALES

Le programme **Erasmus+** concerne :

- les Universités des **27 pays de l'UE**
- Pays de l'**Espace Economique Européen**
- la **Turquie**

19 mars 2026

QUELQUES INFORMATIONS GENERALES

Et les stages effectués dans :

- **27 pays de l'UE**
- **Pays de l'Espace Economique Européen**
- **la Turquie, la Macédoine du Nord et la Serbie**

19 mars 2026

INSCRIPTION DANS L'UNIVERSITE STEP BY STEP

1. La sélection à Sciences Po Lille
2. La nomination auprès de l'université d'accueil (par e-mail)

19 mars 2026

INSCRIPTION DANS L'UNIVERSITE STEP BY STEP

3. L'université d'accueil contacte l'étudiant.e (par e-mail)
4. L'étudiant.e remplit les dossiers (souvent en ligne), les fait signer (ou valider) et les envoie en respectant les dates limites de réception.

19 mars 2026

COMMENT REMPLIR LE DOSSIER ?

- Les accords qui nous lient avec les universités partenaires sont les accords **Erasmus +**
- Le code **Erasmus+** de SPL est le suivant : **F LILLE 102**
- Le domaine d'étude (**subject area**) pour political science and civics est : **0312**
Code **ISCED** : **ERA-14.1**
- Le niveau d'études est « **undergraduate** »

19 mars 2026

COMMENT CONSTITUER LE DOSSIER ?

- Les universités partenaires demandent les **relevés de notes** (official transcripts)
- Certaines universités demandent une **lettre de recommandation** ou une lettre attestant le niveau de langue
- Si l'université d'accueil offre le logement, il faut respecter les **dates limites**

19 mars 2026

COUVERTURE SOCIALE

Pour les pays de l'UE:

Demander à la **Caisse Primaire D'Assurance Maladie** la carte européenne d'assurance maladie (Attention aux délais d'obtention et à la durée de validité).

(Attention, la Turquie ne fait pas partie de l'UE)

19 mars 2026

L'ACCEPTATION DE L'ETUDIANT.E

La lettre d'acceptation envoyée par l'université d'accueil est la **preuve** de l'acceptation de l'étudiant.e.

19 mars 2026

LE CHOIX DES COURS

Le choix des cours lors de la mobilité doit être soumis à l'approbation du **coordinateur Erasmus+** avant le départ.

De plus, si des changements interviennent, l'étudiant.e est tenu.e de soumettre de nouveau son choix de cours à son coordinateur pour **validation**.

19 mars 2026

VALIDATION DE LA MOBILITE ACADEMIQUE

Les étudiant.e.s doivent valider **60 crédits ECTS** au cours de leur séjour universitaire. Ces 60 ECTS seront ensuite reconnus par Sciences Po Lille pour la validation de la **3ème année**.

Dans leur choix de cours les étudiant.e.s peuvent prendre des cours de langues, mais dans une certaine limite : **pas plus de 10 crédits ECTS validés par des cours de langue** dans le réseau ERASMUS+.

Aucune obligation de faire **30 crédits ECTS** par semestre. Les résultats du premier semestre peuvent influencer le nombre de cours à prendre au second semestre.

19 mars 2026

VALIDATION DE LA MOBILITE MIXTE

Les étudiant.e.s doivent valider **30 crédits ECTS** au cours de leur séjour universitaire. Ces 30 ECTS seront ensuite reconnus par Sciences Po Lille pour la validation du semestre d'études de la **3ème année**.

Dans leur choix de cours, les étudiant.e.s peuvent prendre des cours de langues, mais dans une certaine limite : **pas plus de 5 crédits ECTS validés par des cours de langue** dans le réseau ERASMUS+.

Les étudiant.e.s doivent rédiger un **rapport de stage** + une **soutenance au S1 de 4A**.

19 mars 2026

VALIDATION

Un **jury de troisième année** valide l'année de mobilité internationale au retour de l'année de mobilité.

Plusieurs **jurys de validation** ont lieu en fonction des dates de réception des relevés de notes (septembre, décembre).

La validation officielle de la troisième année se fait donc au cours de la 4A!

19 mars 2026

Mobilité d'étude - les dossiers à remettre à Sciences Po Lille (1)

1. Contrat pédagogique pour les mobilités d'études (ou learning agreement)

Certaines universités le demandent avant l'arrivée, mais la version définitive est exigée quand le choix de cours est définitif.

Il doit être **complété et signé par l'étudiant.e + l'université d'origine + l'université d'accueil** (à envoyer par e-mail). Si l'étudiant.e change le choix de cours initial, il doit apporter les changements sur le contrat et le faire re-valider dans les deux universités .

Infos sur le [Online Learning Agreement \(OLA\) disponibles sur le site \(onglet Mob sortante\)](#)

19 mars 2026

Mobilité d'étude - les dossiers à remettre à Sciences Po Lille (2)

2. Contrat de mobilité

Il doit être **complété et signé par l'étudiant.e avant le début de la mobilité** puis envoyé à Sciences Po Lille (voie postale + e-mail)

La signature sur le contrat de mobilité doit être **originale** (les signatures électroniques ou scannées ne sont pas acceptées)

19 mars 2026

Mobilité d'étude - les dossiers à remettre à Sciences Po Lille (3)

3. Certificat de présence

Il est **indispensable** pour une mobilité Erasmus+.

Il doit être **signé par l'université d'accueil** et envoyé à Sciences Po Lille par e-mail.

4. Le justificatif d'inscription au registre des français à l'étranger (à défaut, inscription sur le Fil d'Ariane)

19 mars 2026

Mobilité de stage - les dossiers à remettre au service des stages

- **Conventions de stage signées** par toutes les parties
- Nom du **Responsable Enseignant**
- **Justificatifs d'assurance et de responsabilité civile**

19 mars 2026

Mobilité de stage - les dossiers à remettre au service des Relations Internationales (1)

1. Contrat pédagogique pour les mobilités de stage Erasmus+

Il doit être **complété et signé par l'étudiant.e + l'université d'origine + la structure d'accueil** (à envoyer par e-mail).

19 mars 2026

Mobilité de stage - les dossiers à remettre au service des Relations Internationales (2)

2. Contrat de mobilité

Il doit être **complété et signé par l'étudiant.e avant le début de la mobilité** puis envoyé à Sciences Po Lille (voie postale + e-mail)

19 mars 2026

Mobilité de stage - les dossiers à remettre au service des Relations Internationales (3)

3. Convention de stage

La convention de stage **signées par toutes les parties doit nous être remise dès son obtention**. Vous pouvez postuler à la **CMI** même si votre convention de stage n'est pas encore signée par toutes les parties.

19 mars 2026

Mobilité de stage - les dossiers à remettre au service des Relations Internationales (4)

4. Certificat de présence

Il est indispensable pour l'obtention de la bourse Erasmus.

Il doit être signé par la structure d'accueil et envoyé à Sciences Po Lille par e-mail.

5. Le justificatif d'inscription au registre des français à l'étranger (à défaut, inscription sur le Fil d'Ariane)

19 mars 2026

Exemples de documents (slides suivantes)

- **Le certificat de présence**
- **Le Learning Agreement**

19 mars 2026

Erasmus without paper

Dans le cadre de la démarche **Erasmus Without Paper**, un **Online Learning Agreement** peut être créé en ligne sur la [plateforme OLA](#).

Veillez consulter la page d'information dédiée : [Online Learning Agreement \(OLA\)](#).

19 mars 2026

Conditions générales Le coût des études et les aides financières

L'allocation Erasmus+ Etudes

Destinée aux étudiant-es partant dans le cadre du **Programme Erasmus+**, elle couvre une partie (**allocation partielle**) ou la totalité du séjour (**priorité donnée ici aux boursiers**, en tenant compte des échelons de bourse).

Attention **l'allocation Erasmus + n'est pas automatique** (des mobilités sont réalisées sans allocation): elles sont liées aux **critères sociaux** (tranche de droits de scolarité lors de l'inscription)

Le montant de l'allocation dépend du pays d'accueil* :

GRUPE 1

292 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède

GRUPE 2

225 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie

GRUPE 3

225 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

* Montant des allocations en 2025/2026

19 mars 2026

Conditions générales Le coût des études et les aides financières

L'allocation Erasmus+ Stages

Destinée aux étudiant-es partant dans le cadre du **Programme Erasmus+**, elle couvre une partie (**allocation partielle**) ou la totalité du séjour (**priorité donnée ici aux boursiers**, en tenant compte des échelons de bourse).

Attention **l'allocation Erasmus + n'est pas automatique** (des mobilités sont réalisées sans allocation): elles sont liées aux **critères sociaux** (tranche de droits de scolarité lors de l'inscription)

Le montant de l'allocation dépend du pays d'accueil* :

GRUPE 1

442 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)
Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède

GRUPE 2

375 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)
Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie

GRUPE 3

375 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)
Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

* Montant des allocations en 2025/2026

19 mars 2026

Allocation ERASMUS+

Les règlements **Erasmus +** stipulent qu'il existe **3 types de participants** au programme :

- **allocataire de fonds européens Erasmus+**
- **non-allocataire de fonds européens Erasmus+**
- **partiellement allocataire de fonds européens Erasmus+**

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une bourse, mais bien d'une **allocation** (donc moins élevée !) destinée à participer aux **frais de transport et de séjour** pour les étudiants suivant le programme Erasmus+ à l'étranger.

Si l'étudiant.e est boursier, **cette allocation peut se cumuler avec la bourse** sur critères sociaux du Crous.

19 mars 2026

Allocation ERASMUS+

Prise en charge forfaitaire des frais de transport :

L'agence Erasmus + contribue aux frais de transport, et offre de suppléments financiers pour les **déplacements écologiques** (train, covoiturage, bus).

Afin de bénéficier du bonus, des justificatifs seront à fournir pour attester du moyen de transport utilisé pour l'aller **ET/OU** le retour.

Un **complément de 100€ sur Fonds Propres** sera versé aux étudiant.e.s qui bénéficieront du bonus mobilité verte.

Distance parcourue (km)	Moyen de transport écoresponsable (EUR)	Moyen de transport non écoresponsable (EUR)
10 - 99	56	28
100 - 499	285	211
500 - 1 999	417	309
2 000 - 2 999	535	395
3 000 - 3 999	785	580
4 000 - 7 999	1 188	1 188
8 000 km ou plus	1 735	1 735

19 mars 2026

Allocation ERASMUS+

Bonus inclusion (250€/mois) :

Afin d'encourager la participation, un **complément financier forfaitaire soutenant l'inclusion** est attribué automatiquement aux publics répondant à l'un des critères suivants :

- En **situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)** (Si le complément financier forfaitaire est jugé insuffisant, une prise en charge sur coût réel peut être demandée à l'Agence Erasmus+ France)
- **Boursier CROUS échelons 6 et 7**
- Les autres critères sont disponibles en page 5 du [guide inclusion Erasmus](#). L'application de ces critères n'est pas automatique.

19 mars 2026

Allocation ERASMUS+

Attention !

L'obtention de l'allocation n'est pas assurée, elle dépend du **contingent qui sera alloué à Sciences Po Lille** pour 2026-2027.

Si le contingent n'est pas assez élevé pour couvrir toutes les mobilités, les allocataires seront sélectionné.e.s sur **critères sociaux**.

Elle est **cumulable** avec les bourses **Mermoz**, sur **Fonds Propres** et **AMI**.

19 mars 2026

Allocation ERASMUS+

70% du montant de l'allocation (hors frais de transport) sont versés **après retour des documents de début de mobilité.**

Le solde et la contribution aux frais de transport sont versés à **la fin de la mobilité, au retour des derniers documents.**

N'oubliez pas de **répondre au questionnaire** envoyé par l'**agence Erasmus +** en fin de mobilité, puis de nous transmettre le PDF qui sera généré à ce moment. Cette étape est **nécessaire** pour que nous puissions procéder au versement du solde.

19 mars 2026

Stages éligibles au programme ERASMUS+

Les organismes suivants ne sont **pas éligibles** en tant qu'organismes d'accueil :

- Les **institutions européennes**
- Les **organisations gérant les programmes européens** (afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts et/ou doubles financements)

19 mars 2026

Informations essentielles

Les étudiant.e.s doivent **s'inscrire à Sciences Po Lille** (attention aux délais).

Pendant leur séjour, les étudiant.e.s doivent **rester en contact avec Sciences Po Lille** (la direction des relations internationales et le service des stages).

Les étudiant.e.s doivent informer **SPL** de tout problème significatif dans le déroulement de leur séjour **Erasmus+**.

19 mars 2026

Vos contacts

Direction des relations internationales

Pour les mobilités en Allemagne, Bulgarie, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Norvège, Portugal, Suède :

Mme Beatriz SEPULVEDA
beatriz.sepulveda@sciencespo-lille.eu
03 20 90 48 46
Bureau 2.35

Pour toutes les autres mobilités dans les pays du programme Erasmus+ :

Mme Katarzyna CZERNICKA
katarzyna.czernicka@sciencespo-lille.eu
03 20 90 42 80
Bureau 2.36

19 mars 2026

Vos contacts

Direction des relations internationales

Pour les bourses de mobilité (y compris Erasmus+) :

M. Mehdi Le Roy

mobilitesortante@sciencespo-lille.eu

mehdi.leroy@sciencespo-lille.eu

03 20 90 48 54

Bureau 2.33

19 mars 2026

Vos contacts

Direction des stages

Mme Catherine LEBAS
catherine.lebas@sciencespo-lille.eu

Mme Karine COLLIE
karine.collie@sciencespo-lille.eu

19 mars 2026

LEXIQUE ERASMUS+

- **Etablissement d'envoi/bénéficiaire** : Sciences Po Lille
 - **Etablissement d'accueil** : L'université ou l'organisme dans lequel l'étudiant.e va effectuer sa mobilité
 - **Diplôme** : Diplôme de Sciences Po Lille
 - **Domaine d'études** : Political Science and Civics : 0312
 - **Code ISCED** : International Standard Classification of Education (ERA-14.1)
 - **OLA** : Online Learning Agreement
 - **Contrats pédagogiques** (=Learning Agreement) d'études et de stage, contrat de mobilité, RIB et certificat de présence :
- DOCUMENTS TRES IMPORTANTS A NOUS ENVOYER AU DEBUT DE LA MOBILITE**

19 mars 2026

RAPPEL DES DIFFERENTS DOCUMENTS ERASMUS+

ERASMUS+ ETUDES	ERASMUS+ STAGES
<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat pédagogique pour les mobilités d'études rempli et signé par toutes les parties • Le contrat de mobilité rempli et signé par l'étudiant.e • Le certificat de présence • Le RIB au nom de l'étudiant.e et fiche de création fournisseur • Copie de la carte européenne d'assurance maladie • Le justificatif d'inscription au registre des français à l'étranger (ou à défaut, sur le Fil d'Ariane) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le contrat pédagogique pour les mobilités de stages rempli et signé par toutes les parties • Le contrat de mobilité rempli et signé par l'étudiant.e • Le certificat de présence • Le RIB au nom de l'étudiant.e et fiche de création fournisseur • Copie de la carte européenne d'assurance maladie • Le justificatif d'inscription au registre des français à l'étranger (ou à défaut, sur le Fil d'Ariane)

19 mars 2026



NOUS VOUS SOUHAITONS UN BON SÉJOUR ERASMUS+

19 mars 2026

**SCIENCES
PO
LILLE.**

9 rue Angellier
59000 Lille

www.sciencespo-lille.eu

